



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-CIS-bio-Saclay-Une-cuve-de-liquides-radioactifs-deborde-malgre-une-surveillance-du-niveau>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : CIS bio Saclay : Une cuve de liquides radioactifs déborde malgré une surveillance du niveau**

30 juillet 2019

France : CIS bio Saclay : Une cuve de liquides radioactifs déborde malgré une surveillance du niveau

Parce qu'il n'y avait pas assez de place pour les stocker ailleurs, et malgré une surveillance dite renforcée, des effluents radioactifs ont débordé dans l'usine de production de radioéléments artificiels de Saclay (Essonnes) exploitée par CIS bio international. Malgré un niveau de remplissage proche du "haut" signalé le 11 juillet 2019, l'exploitant a décidé de poursuivre le remplissage d'une cuve contenant des liquides radioactifs. Les règles générales d'exploitation (RGE) précisent pourtant que le niveau d'effluents de ces cuves doit être contrôlé en permanence et que le déclenchement du niveau « haut » doit entraîner la consignation immédiate de la cuve afin d'éviter tout débordement. Le suivi du niveau de remplissage a été renforcé, mais le 23 juillet l'exploitant a constaté que la cuve avait débordé. Les liquides radioactifs se sont écoulés dans des rétentions placées les cuves. Aucune information quant à leur état ni leur étanchéité n'est précisée dans le communiqué de l'Autorité de sûreté nucléaire. Violation des RGE, défaillances répétées dans la surveillance et atteinte à la sûreté de l'installation par manque de maîtrise du confinement de matières radioactives, l'évènement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES*. C'est le 6ème évènement significatif sur cette installation en quelques mois.

Sources radioactives découvertes en dehors de la zone nucléaire et qui ne figuraient même pas dans l'inventaire des sources, équipements importants pour la sûreté et la radioprotection qui ne démarrent pas après une coupure électrique, des contrôles des dispositifs de protection contre les incendies oubliés, non respect de la conduite à tenir en cas d'atteinte du niveau haut d'un réservoir d'effluents, non respect des échéances des contrôles d'équipements de ventilation, dépression non conforme de locaux, concentration de chlorures dans les rejets supérieurs aux limites réglementaires... **Située à moins de 20 km de Paris, l'installation de CIS bio cumule les problèmes de sûreté, et depuis plusieurs années** (pour une revue des incidents déclarés sur

cette installations, voir [ici](#)).

Ce que dit l'ASN :

Non-respect des règles générales d'exploitation (RGE) relatif à la non consignation et au débordement d'une cuve active

Publié le 30/07/2019

Usine de production de radioéléments artificiels (CIS bio international) - Fabrication ou transformation de substances radioactives - Cis-Bio

CIS bio international, exploitant de l'INB n° 29 à Saclay, a déclaré le 25 juillet 2019 à l'ASN un événement significatif pour la sûreté relatif à la **non consignation d'une cuve active à l'atteinte du niveau haut et au débordement de la cuve dans sa rétention**

La société CIS bio international exerce, dans son installation nucléaire de base de Saclay, des activités de recherche et développement, de production et de distribution de produits radiopharmaceutiques et d'appareils à usage médical pour le diagnostic et la thérapie. **Du fait de ses activités, l'installation est susceptible de générer des effluents liquides radioactifs, dont certains sont envoyés dans des cuves, dites actives, implantées sur des rétentions dans des fosses.** Les règles générales d'exploitation (RGE) précisent que le niveau d'effluents des cuves actives doit être contrôlé en permanence et que le déclenchement du niveau « haut » d'une cuve doit entraîner sa consignation immédiate afin d'éviter tout débordement.

Le 11 juillet 2019, CIS bio international a constaté que le niveau d'une cuve active était proche du niveau « haut ». **Etant donné l'impossibilité de rediriger les effluents dans une autre cuve, CIS bio international a décidé d'autoriser la poursuite des rejets de la production dans cette cuve, en renforçant les modalités de suivi du niveau d'effluents et en définissant un nouveau seuil au-delà duquel la consignation de la cuve serait réalisée.**

Suite à des défaillances dans le système de surveillance du niveau de la cuve, CIS bio international a constaté, le 23 juillet 2019, la présence d'effluents dans la rétention de la cuve active.

Cet événement n'a pas eu d'incidence sur les installations, les personnes et l'environnement. Toutefois, l'événement a affecté les fonctions de sûreté liées au confinement des effluents radioactifs. **En raison de la répétition de défaillances dans la consignation des cuves, cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES** (échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

A la suite de la découverte de ces dysfonctionnements, la cuve active pleine a été consignée et les effluents produits redirigés vers une autre cuve, rendue entretemps disponible. **Des investigations sont encore en cours sur le système de surveillance des niveaux des cuves et les modalités d'évacuation des effluents sont également en cours de définition.**

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-contrôle/Avis-d-incident-des-installations-nucléaires/Non-respect-des-regles-générales-d-exploitation-RGE11>

* **INES** : International nuclear and radiological event scale (Échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques) - Description et niveaux [ici](#) - <https://www.asn.fr/Lexique/I/INES>